



Procès-verbal de la séance du Conseil général du jeudi 17 décembre 2009, 20h15

Ordre du jour

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 29.10.2009
3. Rapports du Conseil communal au Conseil général concernant :
 - a) une demande d'autorisation de vendre la parcelle de terrain, propriété de la Commune de Colombier, article cadastral 1699, sise à la rue Basse
 - b) le projet de fusion des communes d'Auvernier, Bôle et Colombier (ABC)
4. Budget pour l'exercice 2010
5. Communications du Conseil communal
6. Divers

Le président du Conseil général, M. **Antonio La Sala** salue l'assemblée.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 39 conseillers généraux.

2 sont excusés. Il s'agit de Mme Stéphanie Marchand-Benes et M. Jean-Claude Schmied.

Aucun absent.

Conseil communal in corpore.

Unanimité : 38 ; Majorité absolue : 20

2. Procès-verbal de la séance du 29.10.2009

M. Nicolas Grosjean (PLR) souhaite que soit modifiée son intervention dans les Divers concernant le skatepark.

La modification proposée et l'approbation du procès-verbal seront mises au vote lors de la prochaine séance du Conseil général.

3a. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'autorisation de vendre la parcelle de terrain, propriété de la Commune de Colombier, article cadastral 1699, sise à la rue Basse

La **Commission financière** (par **Mme Suzanne Knutti**) a examiné plusieurs projets, axés principalement sur un parking souterrain d'un ou deux étages, et a d'emblée exclu, vu la situation financière de la commune, un partenariat public-privé, de même qu'un échange de la parcelle communale contre un certain nombre de places de parc destinées en priorité à l'administration. Le projet redimensionné, qui prévoit un seul parking sous l'immeuble que souhaite construire M. Canaris, satisfait la Commission financière. La possibilité laissée à la commune de construire, sous la place de jeux, un parking de 24 places estimé à CHF 500'000.-, ne fait toutefois pas l'objet d'une entrée en matière, vu les finances communales. La Commission financière soutient donc le projet à l'unanimité et approuve la vente de la parcelle 1699 pour le montant fixé de CHF 250'000.- et un droit de passage sur l'entrée du parking prévu.

La **Commission technique** (par **M. Eugène Antille**) a reçu, lors de sa séance du 26.11.09, M. Canaris et son architecte M. Cosentino, présentant un nouveau projet de construction d'un immeuble et d'un parking souterrain. Ce projet ne prévoit plus la construction d'un parking avec emprise sur la place de jeux. Il prévoit toutefois cette possibilité pour une phase future. L'implantation de la rampe d'accès au parking de l'immeuble ne grève plus le terrain communal et a été déplacée sur la rue Basse, éloignée du carrefour du Cheval Blanc. La construction d'un immeuble de 9 appartements sur 3 niveaux – 4^e niveau hors sol conçu en partie en toiture – et d'un parking de 18 places respecte la réglementation de la zone d'ordre contigu et la hauteur moyenne à la corniche est inférieure à la hauteur maximale de 12 m prescrite. La Commission technique accepte en majorité (4 pour, 2 abstentions) la promesse de vente proposée.

Le **PLR** (par **Mme Adrienne Perramond**) : La commune a la possibilité aujourd'hui de vendre à un prix attractif un terrain de 451m², qui n'a de valeur qu'en le regroupant dans un projet important tel que celui proposé, lequel présente les atouts suivants : immeuble de 9 appartements pour familles, dont certains en habitats protégés, place de jeux entièrement conservée, possibilité pour la commune d'agrandir à futur le parking par l'octroi d'un droit d'accès par la rampe du parking de l'immeuble. Ce projet créera une harmonie pour cette entrée du village. Il est compréhensible que les locataires des actuels jardins potagers soient déçus de cette vente, mais, compte tenu des difficultés financières de la commune, cette rentrée d'argent est bienvenue. Le PLR accepte à sa grande majorité (3 abstentions) la demande d'autorisation de vendre la parcelle.

Le **PS** (par **Mme Barbara Goumaz**) a soulevé plusieurs remarques lors de la discussion de cet objet :

- la vente du terrain ne représente pas une opération formidable, ne rapportant à la commune qu'une plus-value de 3.2 % en intérêts composés, puisqu'il a été acquis en 1988 pour CHF 125'000.-.
- dans le cadre d'une répartition fonctionnelle du territoire en cas de fusion, le terrain pourrait représenter une opportunité. L'éventuel rachat de la parcelle de M. Canaris n'a pas été présenté comme une option stratégiquement intéressante. Il se pourrait que Colombier doive accueillir certains services centralisés et ceux-ci pourraient se trouver dans un immeuble dont une partie serait réservée pour le logement de personnes peu autonomes.
- La promesse de vente avec option d'achat définitif sous réserve de la construction prévue dans les deux ans empêche la commune de disposer du terrain durant ces deux ans.
- La construction prévue ne renseigne pas sur l'intégration harmonieuse du bâtiment dans l'espace.
- Il semblerait que la hauteur du bâtiment nuise à l'ensoleillement du jardin public. En outre, des conflits entre utilisateurs du jardin public, de la Grande salle et des habitants de l'immeuble pourraient être craints.
- Une question aurait dû avant tout être clarifiée et faire l'objet d'un rapport exhaustif : la construction éventuelle d'un parking adjacent par la commune, principal argument des autorités pour la vente de ce

terrain. Sur le plan des investissements, ce projet ayant passé du niveau d'urgence 1 à 3 en moins d'un mois, cela pourrait-il trahir une certaine légèreté, ou bien est-ce le fait que la demande de crédit que devra présenter la commune tomberait à point avec la mise en chantier de l'immeuble prévu en 2011-2012 ?

En résumé, il n'y a eu aucune étude démontrant l'utilité d'un parking souterrain à cet endroit, aucun projet d'urbanisme, aucune explication quant à la destination et la rentabilité des éventuelles places de parc. Manque de garanties et de certitudes sur le sujet. Les socialistes n'ont pas défini de position de groupe quant à la promesse de vente.

M. Jean Erard (CC) : Rappelle que l'on parle d'une parcelle de 451 m² et ne voit pas un rapport avec une éventuelle fusion. Le projet de parking a passé de priorité 1 à 3, car, compte tenu de l'état du budget, il serait irresponsable de construire le parking tout de suite. Mais il est prudent de se laisser la possibilité de la construction. Le promoteur ne peut pas réaliser son projet sans la parcelle communale. La perte du jardin potager pour les locataires actuels pourra être compensée en leur proposant un autre jardin. La parcelle étant constructible, il est difficile d'imaginer un autre projet. Le but est que la commune ne participe pas financièrement à ce projet. La construction sera surveillée par la Commission d'urbanisme.

Vote de l'entrée en matière : 27 pour, 4 contre, 7 abstentions

Vote de l'arrêté : 22 pour, 12 contre, 4 abstentions

3b. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le projet de fusion des communes d'Auvernier, Bôle et Colombier (ABC)

La **Commission financière** (par **Mme Suzanne Knutti**), bien qu'aucun élément financier ne justifiant qu'elle se prononce, recommande tout de même l'approbation de ce rapport.

Le **PLR** (par **M. Ronald Veya**) : Le processus de fusion BBC (Bevaix, Boudry, Cortaillod) entrant l'an prochain dans sa phase finale, avec votation populaire possible au printemps 2011, il nous était dès lors difficile d'intégrer ce processus sans le ralentir. D'où la décision d'initier une fusion ABC. L'ACN a pour objectif de renforcer le rôle des communes ; celles-ci doivent prendre l'initiative de leur réorganisation, elles s'inscrivent dans le principe de subsidiarité et leur nombre doit être réduit par fusions pour que la taille critique des communes issues de ces fusions soit suffisante.

Ce premier rapport de fusion administrative ABC répond à trois types de considérations : politiques, économiques et celles liées à nos modes de vie. Le PLR estime que nos trois communes peuvent envisager une fusion enrichissante, puisqu'elles partagent les vues suivantes :

- plus ou moins une même vision du rôle d'une commune aujourd'hui et demain, dans le contexte évolutif des services de proximité, des rapports avec la population et les autres institutions et les défis de la société ;
- mêmes caractéristiques dans certains domaines (formation, infrastructures, énergie, culture-loisirs-sport, etc.), les trois communes collaborant aujourd'hui dans 56 domaines ;
- situation géographique, composition sociale et vocation économique ;
- accessibilité en termes de voies de communication plutôt qu'en liens géographiques ordinaires.

Le PLR soutient à l'unanimité la poursuite de l'étude et se réjouit de pouvoir collaborer aux prochaines phases qui définiront le profil de la commune fusionnée.

Le **PS** (par **M. Randoald Corfu**) est satisfait du rapport qui démontre la volonté de l'exécutif de mettre en marche un processus qui, bien que présenté comme un acte administratif, est finalement un acte politique. De la problématique de la fusion, deux modèles sont connus, celui, retenu par le Conseil d'Etat, fixant le nombre idéal de

communes à créer et celui qui consiste à fusionner des communes rassemblant des points de convergence. Le Conseil d'Etat suggère un canton à 10 communes, perspective s'inscrivant dans une approche du haut vers le bas (top down), où la marge de manœuvre des communes consiste uniquement dans le découpage des limites communales. Perspective très réductrice, qui ne met pas en évidence un projet de société dans lequel la population pourrait se reconnaître et qui pourrait engendrer un sentiment de frustration aboutissant au rejet du projet en votation populaire. Le projet de fusion ABC est basé sur le modèle de bas en haut (bottom up), dont l'attractivité, nécessaire, réside dans les intérêts communs et la mise en réseau des compétences et des services. Quels critères choisir pour définir la taille optimale d'une fusion ? Les structures scolaires ont été citées, mais il est illusoire de vouloir construire sur cette base un ensemble de fusions satisfaisant les souhaits de chacun. Il faut aller de l'avant et rester ouverts à un éventuel rassemblement des deux projets ABC et BBC. Le PS appuie le rapport du Conseil communal.

M. Fred-Eric Moulin (CC) : Le Conseil communal remercie de l'accueil réservé à ce rapport. Le groupe de travail chargé de ce dossier se réunira le 20 janvier à Bôle ; en mars, une demande de crédit sera présentée pour la poursuite de l'étude par un mandataire non encore désigné. Dans le courant du premier semestre, des conseillers généraux pourront intervenir par l'intermédiaire d'un groupe de travail. C'est également durant cette période que l'information à la population devra se faire. Un planning plus précis sera présenté lors d'une prochaine séance du CG. Une information régulière se fera tous les 3 mois.

Au vote, la question suivante : « Etes-vous d'accord que le Conseil communal poursuive les démarches en vue de l'étude d'une fusion ? » recueille l'unanimité.

4. Budget pour l'exercice 2010

Mme Vievolette Germanier (CC) : Le budget reste un temps préoccupant pour le Conseil communal. L'exercice est difficile à chaque échelon politique et pour bien des citoyens, si l'on considère les prévisions du chapitre « prévoyance sociale ». Le budget est grandement déficitaire et, ce qui est alarmant, c'est que la contribution extraordinaire de solidarité 2010 n'y est pas incluse. Celle-ci est inscrite dans une loi votée par le Grand Conseil, qui deviendra réalité à l'échéance du délai référendaire. La loi fixe le montant de la contribution à 1,2% du revenu fiscal de la commune après péréquation, à l'exception des surcharges structurelles. Les communes sont solidaires et Colombier participe grandement à la péréquation. La commune est notamment pénalisée par son coefficient fiscal. Le Conseil communal ne souhaite cependant pas proposer d'augmentation d'impôt dans l'immédiat. Il doit trouver un remède avec le Conseil général et la population. Le budget est ainsi présenté dans sa version originale. Seule la page 15 du rapport sera distribuée si les amendements de la Commission technique sont acceptés, lesquels n'affectent pas le budget de fonctionnement. Bevaix, Le Landeron, Fenin-Villars-Saules ont déjà annoncé des augmentations d'impôts. Pour Colombier, une première estimation des comptes 2010 décidera de la mesure à prendre. Pour le Conseil communal, qui souhaite mener une concertation, non un combat, couper dans les prestations se ferait au détriment de la vie associative. La population devrait en être avertie.

La **Commission financière** (par **Mme Suzanne Knutti**) a évidemment évoqué l'hypothèse d'une augmentation d'impôts compte tenu du déficit préoccupant de CHF 1'619'867.-, sans la contribution de solidarité. En effet, avec un tel déficit, il est prévisible qu'il ne restera pratiquement rien de la fortune à fin 2010 estimée à 2.5 mios. Après examen du budget, il est notamment relevé que le coût de la péréquation intercommunale augmente encore de CHF 458'000.- et qu'il n'y a aucune marge de manœuvre concernant les amortissements de la dette. Ont été discutées également l'augmentation importante des charges relatives à la Grande Salle par rapport au budget 2009, soit plus de CHF 100'000.-, de même que la diminution de près d'un quart des revenus provenant de la location. A relever que c'est le comité directeur qui est responsable des $\frac{3}{4}$ de ce budget. La Commission

financière, bien que très préoccupée par le déséquilibre entre recettes et dépenses, recommande d'accepter le rapport et le budget tels que présentés. Elle ne propose toutefois pas une augmentation de la fiscalité, compte tenu des discussions en cours sur la fusion, car il lui paraît important de maintenir le même coefficient fiscal entre les trois communes.

La **Commission technique** (par **M. Eugène Antille**), après avoir passé en revue les différents chapitres, a fait les mêmes constatations que celles exposées précédemment. Elle accepte toutefois le budget et proposera des changements au plan des investissements.

Le **PLR** (par **M. Georges-André Grosjean**) remarque l'effort de maîtrise des dépenses dans les domaines qui dépendent principalement du Conseil communal, à savoir économies réalisées dans le poste administration (CHF 47'659.08), dans la sécurité (CHF 19'040.-) et enseignement et formation (CHF 29'600.-). Il est toutefois surpris par l'engagement, pour la Grande Salle d'une régisseuse à 20% (CHF 16'600.-), de personnel temporaire (CHF 4'500.-), de fournitures de bureau et mobilier pour la Direction du Théâtre (CHF 17'000.-), de coûts de promotion (CHF 10'000.-), ceci parallèlement à une baisse envisagée des revenus. Le coût annuel de la Grande salle a dépassé CHF 400'000.- et une augmentation de 20% dans le budget 2010 ne paraît pas décente. Après les efforts considérables consentis par la commune (gel des salaires de la fonction publique, suspension du versement des primes de fidélité) et le déficit important, il apparaît exagéré d'offrir de nouveaux services. Un amendement pour réduire ces dépenses au niveau du budget 2009 sera proposé. Le PLR est également surpris de la composition de la Direction du Théâtre, puisque 2 de ses 3 membres sont les plus grands utilisateurs de la Grande salle. S'il salue leur engagement, il considère que cela est contraire aux règles de bonne gouvernance.

Le déficit présumé, avec la contribution de solidarité, s'élève à CHF 1'896'805.-, ce qui reflète un déséquilibre structurel entre recettes et dépenses et un report de charges du canton sur les communes. Concernant le report de charges, il est à relever que les deux principales villes du canton font une économie. Il est donc à noter que la péréquation rend difficile la maîtrise des coûts pour notre commune. Il est nécessaire de réformer la péréquation et de prendre en compte l'imposition des personnes morales. Bien que conscient que la situation financière de la commune est préoccupante et que le Conseil général devra s'interroger sur les prochaines mesures à prendre pour éviter la tutelle de l'Etat, le PLR accepte à l'unanimité le budget 2010.

En conclusion, le PLR est d'avis que l'Etat doit, pour se réformer, revoir la péréquation afin qu'elle soit plus cohérente et pousse à la réforme des structures communales. Il doit également éviter de développer de nouvelles structures administratives telles que le RUN et la COMUL, qui n'ont aucun sens dans le contexte actuel de réforme des communes, et auxquelles le groupe PLR s'oppose.

Le **PS** (par **M. François Gubler**) se dit inquiet du résultat prévu. Il relève le « cafouillage » à l'examen des propositions du Conseil communal, avec des chiffres qui ont été modifiés à plusieurs reprises rendant leur appréciation aléatoire. Nos finances souffrent d'un déséquilibre structurel depuis plusieurs exercices, lequel a pour cause la péréquation, les reports de charges du canton sur les communes, les charges de la Grande salle, le financement de la future extension de la ligne 10, la conjoncture économique. Les recettes fiscales proviennent à 95% des personnes physiques, ce qui assombrit l'avenir en cette période de crise économique. La haute conjoncture n'a que peu profité aux finances de notre commune. Au vu des augmentations des coefficients fiscaux de plusieurs communes pour 2010, il faut s'attendre à ce que notre participation à la péréquation se péjore encore dans le futur. Le PS accepte le budget 2010 et enjoint par ailleurs la Commission financière à prendre des mesures qui permettront d'assainir les finances communales.

Vote de l'entrée en matière : unanimité

Il est procédé à la lecture du budget, chapitre par chapitre. A la page 10, Grande salle, le **PLR** (par **M. Georges-André Grosjean**) propose un amendement.

Le groupe propose de considérer les dépenses 2009 et de modifier en conséquence la somme attribuée à la Grande salle dans le budget de fonctionnement en ramenant les charges de CHF 477'100.- à CHF 408'000.-. Ceci en touchant notamment aux postes régisseuse (CHF 16'600.-), personnel temporaire (CHF 4'500.-), fournitures de bureau (CHF 17'000.-) et coûts de promotion (CHF 10'000.-).

M. Vincent Steiner (PS) s'exprime au nom de la DTC. C'est la première année qu'est mise sur pied une gestion du théâtre. Une Grande salle ne peut pas être uniquement louée. Un théâtre a besoin de personnes qui accueillent les artistes, s'occupent de l'entretien des appareils, de la scène, etc. L'intervention de ces personnes fait en sorte que ce théâtre soit utilisable. Ne pas porter ces éléments-là au budget serait mentir.

- 302.301.000 : régisseuse à 20% : travail effectué effectivement à hauteur de 20%. Pendant la période d'été, l'entretien doit être assuré. Sans entretien, le matériel disparaît d'ici une année. Le coût d'un entretien correct est moindre que de devoir racheter du matériel. La régisseuse qui travaille pour la grande salle le fait avec du cœur et elle a d'autres mandats à côté de celui-ci. Parfois, les travaux de régie sont tellement importants, qu'il faut plusieurs personnes. M. Steiner invite l'assemblée à venir regarder des travaux de montage. La régisseuse doit superviser, être présente avec l'organisateur d'un spectacle pour s'assurer que notre matériel soit traité dans les meilleures conditions.
- 302.308.000 : englobe les régisseurs suppléants qui peuvent être appelés à remplacer la régisseuse absente ou apporter un coup de main dans le cadre d'un montage important.
- 302.310.000, Fournitures de bureau : La prudence est jouée en comptant sur des montants forcément importants. Il s'agit des fournitures de base, papier, enveloppes, etc. qu'il faut également budgéter.
- 302.311.000, Mobilier, matériel et machines : Il s'agit de mobilier pour le théâtre, dont l'acquisition d'une table pour poser la sono. Il faut également modifier les trappes de scène qui sont inutilisables, rallonger le rideau de scène livré trop court. Il faut un budget pour corriger les erreurs de ce type-là. Il faut racheter 2 blocs de puissance. C'est du matériel qui est cher, mais il faut se donner les moyens pour cette salle de spectacle. Le montant budgété ne sert pas à acheter des chaises pour la DTC. M. Steiner ne peut tolérer les bruits qu'il entend au sujet de M. Senn et de Mme Tobagi, car ce sont des personnes engagées qui se battent pour la culture à Colombier.
- 302.318.020, Promotion : ce sont les frais de la plaquette livrée dans les boîtes aux lettres, de l'affichage (actuellement le support d'affichage consiste en du béton coulé dans un pneu).
- 302.390.000, Conciergerie : Augmentation de CHF 17'600.- pour un poste à 80% pour la conciergerie. Il s'agit d'une correction du budget précédent, car le poste a toujours été à 80% pour le théâtre.
- 302.318.040, Assurances. Augmentation de CHF 1000.-. Faut-il sous-assurer ou assurer à la valeur réelle ?
- 302.318.000, Assurance immobilière. Une nouvelle évaluation a donné lieu à une augmentation de charges.

La différence entre le budget 2009 et 2010 est de CHF 51'780.-, dont CHF 20'000.- de charges de conciergerie et augmentations d'assurance. On parle de 1.6 mio de déficit pour Colombier et un amendement serait fait pour CHF 30'000.-, avec le risque de ne plus être en mesure d'accueillir des spectacles. Après tous les déboires connus lors de la construction, ceci est regrettable. Si l'on veut accueillir des spectacles, on doit s'en donner les moyens. Une chose que la DTC dépense sans compter : son temps et son travail.

Mme Evelyn Staub (PLR) comprend cette défense, elle-même est fan du théâtre et de l'ASO. Elle comprend toutes ces préoccupations et constate que l'on est obligé de faire des dépenses. Mais elle compare également ces sociétés-là avec d'autres sociétés locales qui ont aussi des investissements, doivent aussi se battre pour trouver de l'argent et ne pas compter seulement sur les subventions communales. Il y a un déséquilibre, car on parle de développement, d'investissements et on joue la prudence pour les locations. Elle ne comprend pas très bien.

M. Serge Berthet (PLR) comprend les arguments de M. Steiner. Il est toutefois étonné par la diminution des rentrées de la Grande salle. Il est surpris également que les membres du comité de direction sont impliqués directement en tant qu'utilisateurs. Il lui a été rapporté que des locations ont été refusées sous réserve de répétitions qui auraient lieu pour des pièces jouées 3-4 semaines plus tard. Il est d'accord que l'on dépense de l'argent pour la Grande Salle, mais il faut aussi que l'argent puisse rentrer.

Mme Gigliola Favre (CC) remercie M. Steiner pour la défense du sujet, étant sur le terrain toutes les semaines. Les chiffres sont le résultat d'une année d'essai qui était une année difficile et non probante. La première année était chaotique et une DTC était nécessaire. La direction du théâtre ne pouvait être gérée par l'administration. Le CC a donc décidé de laisser la direction à 3 personnes qui s'y connaissent, qui ont la passion et qui ne le font pas pour leur intérêt personnel. C'est après une année difficile que le CC est arrivé à cette solution. La DTC fait partie de la CLS et a des comptes à rendre au CC et à la CLS. Mme Favre constate que c'est une bonne solution car le CC était confronté à des problèmes qui surgissaient entre les utilisateurs et une administration qui n'a pas de connaissance de la direction d'un théâtre. Si le CC se montre un peu pessimiste avec les locations, c'est sur conseil de la DTC. Le CC a une responsabilité avec cette Grande salle, ou on la fait vivre ou on en fait une salle de location.

M. Jean Kernen (PS) s'exprime en tant que membre de la CLS. Lors de la dernière séance de la CLS, les points ont été discutés en détail. Les questions formulées par le PLR sont légitimes. La Commission s'est également interrogée sur ces mêmes questions et Mme Tobagi y a répondu, ce qui correspond aussi à ce qu'a argumenté M. Steiner. Les chiffres sont motivés. Malheureusement, aucun membre du PLR n'était présent à la séance, excepté M. Veya représentant les sociétés locales.

M. Nicolas Grosjean (PLR) : La question importante à se poser est : qui doit s'occuper de la direction et comment. Des discussions ont eu lieu en CLS, mais aucune en séance du CG. On doit s'interroger sur les moyens que l'on veut mettre pour développer cette Grande salle.

Mme Makiala Kisanga (PS) : Cette salle est toute neuve. Il faut se donner les moyens pour que des gens puissent surveiller le matériel, car il y a des risques de détérioration. Il faut faire confiance aux personnes choisies, qui donnent leur temps pour faire vivre cette Grande salle, et faire un bilan à fin 2010.

Mme Adrienne Perramond (PLR) : Le temps investi par les 3 personnes est louable. Cependant, on vote ce soir un budget déficitaire de 1.6 mio et est-ce que, envers le citoyen, on peut constamment augmenter les services ? Quand on n'a pas d'argent, il faut réduire les dépenses, ou alors augmenter les impôts. A un moment donné, il faut faire des choix. On se doit d'être responsable envers le citoyen et ne pas dépenser au-dessus de nos moyens.

M. Pierre-Alain Brand (PLR) : On est devant un parfait cas d'école ; étant arrivé aux limites du budget, on doit trancher dans le vif, ce qui commence à faire mal. A un moment donné, dans ce canton, on est confronté à des coupes budgétaires qui font mal. On vit depuis un certain temps au-dessus de nos moyens. Maintenant, il faut répartir les sacrifices.

Mme Solange Platz (PS) : Comment va-t-on expliquer aux citoyens que l'on a dépensé 3 mios pour une Grande salle et que l'on va la fermer. Trois personnes travaillent gratuitement pour faire une saison. Si l'on arrête ça, que va-t-il se passer ?

M. Denis Maurer (PS) : La baisse des rentrées de locations a aussi étonné les membres de la CLS. M. Maurer est prêt à rejoindre les remarques. Toutefois la suppression d'un poste de responsable de gestion du matériel risque

de coûter beaucoup plus cher. Il faudrait aborder les choses point par point, ne pas discuter de manière globale, et on pourrait trouver un terrain d'entente sur les locations de la Grande salle.

Mme Vievolette Germanier (CC) : On doit agir et trouver des économies, mais pourquoi, avec presque 2 mios de déficit, couper maintenant si peu dans un seul chapitre ? Il y avait un problème dans la gestion de la Grande salle, qui a enfin été solutionné, et pour quelques milliers de francs on veut amender un budget qui est largement déficitaire.

M. François Gubler (PS) : Il y a près de CHF 320'000.- de charges sur ce poste. Si l'on décourage les personnes occupées, il ne se passera plus rien dans ce théâtre et il nous coûtera quand même CHF 320'000.- par année.

M. Randoald Corfu (PS) : Après les argumentations sur la manière de gérer le théâtre, il revient sur la proposition sur laquelle le CG doit s'exprimer. La diminution est globalement de CHF 69'000.-. Comme l'a démontré M. Steiner, CHF 20'000.- représentent des augmentations dues à des coûts incontournables. En définitive, CHF 69'000.- de compression et CHF 20'000.- de suppléments veulent dire que l'on ampute le budget de fonctionnement de CHF 89'000.-. On ne peut accepter globalement la diminution de CHF 69'000.-, il faut entrer dans les détails.

A 21h45, **M. Pierre-Alain Brand (PLR)** demande une interruption de séance. Le président accorde 5 minutes.

M. Nicolas Grosjean (PLR) : Le groupe PLR a rediscuté suite aux divers avis entendus. Il est très sensible à différents éléments, dont l'engagement des gens, ceci également dans d'autres sociétés. Le groupe retire son amendement. Il formule quelques observations et propositions au CC :

- observer comment se déroule la gestion du théâtre sur une année avant de décider d'autres mesures ;
- on ne peut justifier l'augmentation des moyens en baissant les recettes. Il faut donc en trouver d'autres. Le PLR voulait donner le signe que si le budget culture, loisirs et sports augmente, il faut diminuer ailleurs ;
- il serait nécessaire d'avoir une vision à 4-5 ans de cette Grande salle et des moyens engagés. D'autres services seront-ils offerts ? Comment s'imagine-t-on cette Grande salle et y a-t-il des variantes possibles ? Le PLR souhaite être informé sur une vision stratégique de la Grande salle à moyen terme.

M. François Gubler (PS) pense que la CLS devrait également rapporter et donner son point de vue au niveau du budget et des comptes.

Mme Gigliola Favre (CC) confirme qu'il est effectivement dans les compétences de la Commission d'étudier les budgets et les comptes. Il est prévu qu'elle fasse un rapport si nécessaire. Il y a eu un petit flottement cette année, car la Commission s'est réunie au mois d'avril et le changement de règlement a été décidé au mois de juin. Les représentants de la Commission ont pu être élus seulement à fin octobre.

Reprise de la lecture du budget.

M. Eugène Antille (Commission technique) propose un amendement au plan des investissements, afin de réaliser des économies et de mieux s'adapter à la situation économique actuelle :

Travaux publics — César d'Ivernois/Cent Pas : les travaux du PGEE et du réseau d'eau doivent être groupés et donc l'investissement planifié sur la même année. Le degré d'urgence passe de 3 à 1. Dépense maintenue en 2012 et sur les années suivantes. Route de l'Arsenal, eaux usées et claires (PGEE mesure no 2) : Montant de CHF 25'000.- pour l'étude prévue pour 2010, exécution des travaux reportée à 2011.

Divers — Jardin Grande Salle : le poste parking sous le jardin de la Grande salle sera maintenu, puisque dans le nouveau projet de M. Canaris, il constitue les travaux de la 2^e phase. Degré d'urgence passant de 1 à 3. Investissement éventuel reporté en 2012 et sur les années suivantes.

L'amendement proposé par la Commission technique est **accepté à l'unanimité**.

Le budget 2010 est mis au vote. L'entrée en matière et l'arrêté sont **acceptés à l'unanimité**.

5. Communications du Conseil communal

Mme Gigliola Favre rappelle l'existence du Noctambus et son extension au Val-de-Travers. Des carnets de 6 billets sont en vente au bureau communal. Colombier fait partie des communes qui ont un pourcentage d'utilisation du Noctambus assez élevé.

M. Fred-Eric Moulin :

- Une séance d'information concernant la déchetterie intercommunale a eu lieu. Un rapport sera présenté au CG début 2010
- Séances du CG : la séance de février est annulée faute de matière. En mars, le CC pensait convoquer une assemblée supplémentaire pour parler de la fusion et de la déchetterie intercommunale. Une séance aura donc lieu le 25 mars à la place de celle de février.
- Le Conseil communal tient à remercier les conseillers généraux du travail fourni en plénières et dans les Commissions et invite l'assemblée à boire le verre de l'amitié à l'issue de la séance.

6. Divers

M. François Gubler (PS) rappelle que l'année dernière la gestion de la voirie durant la fermeture de l'administration a fait l'objet de quelques remarques et espère que le CC a pris les mesures nécessaires pour éviter de répéter l'expérience vécue.

M. Fred-Eric Moulin (CC) confirme que toutes les mesures nécessaires ont été prises, notamment par l'établissement d'un cahier des charges.

La séance est levée à 22h17.

Le président :

Le secrétaire :

A. La Sala

E. Antille